

COS 2021/2027

Une belle victoire collective

3 sièges sur 3 ... au 1er tour !

Cher (e) adhérent (e),

Votre mobilisation massive a permis de faire élire « au 1er tour » nos 6 candidats SU-UNSA au COS pour une durée de 6 ans.

Avec plus de 53% de voix pour tous nos candidats, votre Syndicat a démontré qu'il savait se mobiliser sur un objectif important pour l'avenir des salariés de la CEPAC.

Ce résultat est exceptionnel et historique pour notre section CEPAC. Au nom de tous les élus du SU-UNSA, je tenais personnellement à vous remercier : Un grand BRAVO à vous tous !

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, je tenais à vous annoncer que notre site internet « Section SU CEPAC » vient d'être mis à votre disposition.

Consultable tout au long de l'année, il va vous permettre de suivre, mois après mois, la vie de votre Syndicat : les négociations, les accords, les tracts, les traits d'unions, les actualités, mais aussi les communications de l'UNSA.

<http://www.syndicat-unifie.net/sections/cepac/>

Je vous souhaite une excellente journée.

Bien à vous,

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble !
Nous comptons sur le soutien de chaque salarié de la CEPAC
Syndiquez-vous, rejoignez le SU-UNSA



Bulletin d'adhésion 2021

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2021

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles sont transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

